

Cercle d'Histoire  
d'Archéologie et de  
Folklore d'Uccle et  
environs A.S.B.L.

Geschied- en Heemkundige  
Kring van Ukkel en  
omgeving V.Z.W.

rue Robert Scott, 9  
1180 BRUXELLES

Robert Scottstraat,9  
1180 BRUSSEL

tél.376.77.43 - CCP 000-0062207-30

tel.376.77.43 - PCR 000-0062207-30

INFORMATIONS - BERICHTEN.

Mars 1998 - n° 144  
Bulletin bimestriel

Maart 1998 - nr 144  
Tweemaandelijk tijdschrift.

NOS PROCHAINES ACTIVITES.

Le samedi 14 mars, nous visiterons l'église Saint-Augustin qui vient d'être magnifiquement restaurée, sous la conduite de M. Reunis. Le rendez-vous a été fixé à 14h30 devant l'église, place de l'Altitude Cent à Forest.

Si le temps le permet nous poursuivrons par une promenade dans le parc Duden.

Le dimanche 5 avril, nous visiterons, à 14h30, l'église Saint-Job et les pierres tombales des Van der Noot. Ce sera également l'occasion de voir l'état des fouilles archéologiques prévues sur la place, pour autant qu'elles soient encore accessibles à cette date. Nous irons ensuite voir l'ancien cabaret "Au Bienvenu", monument classé aujourd'hui à l'abandon, puis nous poursuivrons par les sentiers de la Montagne de Saint-Job et du plateau Avijl.

NOTRE ASSEMBLEE GENERALE DU 12 FEVRIER.

Ouverte à 20h, la séance débuta par l'admission de 38 nouveaux membres. L'assemblée approuva les comptes de l'année écoulée présentés par notre trésorier M. Jean Pierre De Waegeneer ainsi que le budget. Compte tenu de la situation financière satisfaisante il fut décidé de maintenir pour 1999 le montant actuel de la cotisation. L'assemblée procéda également au renouvellement du mandat d'administrateur de M. Christian Spapens.

Après le verre de l'amitié, M. Jean Deconinck présenta sa conférence sur "Les grandes heures de la seigneurie de Carloo" devant une soixantaine de spectateurs.

Ce fut un brillant exposé, agrémenté de splendides diapositives consacrées aux seigneurs qui se succédèrent à Carloo, à leurs écus, et le cas échéant à leurs portraits et à leurs hauts-faits.

M. Deconinck avait aussi apporté un ensemble de dioramas relatifs à Carloo composés de figurines que chacun put admirer.

NOTRE VISITE DE L'EGLISE DE LA CHAPELLE.

Cette visite effectuée le 24 janvier dernier groupait une quarantaine de participants. Nous fûmes guidés dans cette église aujourd'hui entièrement restaurée, tant extérieurement qu'intérieurement, la sacristie y compris, par M. Lequeux membre de l'A.C.T., qui nous en fit admirer le riche mobilier. Rappelons que sous l'Ancien Régime, cette église dépendait en partie de l'abbaye du St. Sépulchre à Cambrai, laquelle avait aussi des possessions à Uccle.

../...

FOUILLES ARCHEOLOGIQUE A LA PLACE SAINT-JOB.

L'entrepreneur ayant souhaité que les fouilles aient lieu avant la réalisation de ses travaux, celles-ci devraient débiter plus tôt que prévu, soit en principe le 2 mars et donc avant la parution du présent bulletin.

Dans la mesure où il nous avait été déclaré que le service des fouilles de la Région Bruxelloise ne disposait pas du personnel et des crédits nécessaires nous avons offert notre collaboration bénévole. Il apparaît qu'un archéologue et deux ouvriers pourront être mis au travail par ce service. Dès lors notre intervention ne serait nécessaire que s'il apparaissait que cette équipe s'avérait insuffisante pour achever le travail durant le temps imparti (six semaines).

Nous remercions beaucoup les personnes qui s'étaient portées candidates pour participer à ces travaux de fouilles et nous ferons appel à elles, si nécessaire. Elles pourront de toute façon rester au courant de l'avancement des fouilles en écoutant Radio 1180, qui émet, répétons-le, tous les lundis à 18 et à 19h sur 87,7 MHz.

PRIX PAUL DUVIGNEAUD - 1998.

Un prix de 50.000 F. est destiné au lauréat de ce concours organisé par Inter-Environnement Bruxelles et le Centre Paul Duvigneaud. Les candidats auront à présenter un itinéraire de découverte en écologie urbaine d'un quartier situé dans la région de Bruxelles-Capitale  
Tél.: 673.03.65

PROVINCIALE ONTMOETINGS DAG 1998.

Op zondag 24 mei 1998 zal de Jaarlijkse Provinciale Ontmoetingsdag doorgaan in het Brabants Provinciaal Trefcentrum "Het Baljuwhuis te Galmaarden".

Deze ontmoetingsdag heeft als thema de evolutie in de bouw van vakwerk en leem over vakwerk en baksteeninvulling met vooral de werking van de kareelovens.

Het Baljuwhuis is gelegen in het centrum van Galmaarden op het Marktpllein.

NOTRE VISITE AU CIMETIERE DE LAEKEN.

Cette visite exceptionnelle ne groupait pas plus d'une vingtaine de participants, ce que nous ne pouvons que regretter. Nous fûmes accompagnés durant plus de 3 heures par notre guide M. Celis, animateur de l'association "Epitaaf". Il nous fit visiter tout d'abord le cimetière, en s'arrêtant longuement devant les monuments les plus remarquables. Ce fut aussi l'occasion de pénétrer dans l'ancienne église de N.D. de Laeken, aujourd'hui désaffectée.

M. Celis nous amena ensuite dans le petit musée aménagé par son association et qui mérite largement lui aussi la visite.

Au cours de cette visite les participants purent constater l'état déplorable dans lequel se trouve la tombe du comte Jacques Cogen, premier ministre des Finances du roi Léopold Ier et qui fut en son temps propriétaire du Wolvendael. L'association "Epitaaf" qui a déjà fait restaurer plusieurs monuments funéraires exceptionnels du cimetière a également dans ses cartons la restauration de ce monument. Il vaut la peine de signaler ici que suite à cette visite, le Conseil d'Administration de notre cercle a ouvert un crédit de 100.000 F. à cette association, si le projet de restauration était concrétisé.

.../...

PROBLEMES D'URBANISME.Clôture du Kauwberg (voir bulletin d'information n° 134 de mars 1996)

Le permis d'urbanisme demandé pour établir une clôture au Kauwberg le long de l'avenue de la Chênaie ayant été refusé par la commune, les demandeurs ont fait appel auprès du Collège d'urbanisme et leur recours a été accueilli. Dès lors un arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, datant du 15 janvier dernier a autorisé la pose de cette clôture. Nous tenons le texte de cet arrêté à la disposition des membres que cela intéresserait.

Néanmoins une partie de nos objections a été rencontrée: - la clôture devra être réalisée en rondins de bois reliés par des fils de fer non barbelés (1,50m de hauteur hors sol) - elle sera posée en bordure de l'avenue de la Chênaie (et non à 7m de celle-ci) - des ouvertures seront aménagées au débouché du chemin vicinal 33 et de la servitude joignant le cimetière à l'avenue Dolez.

Cet arrêté est indépendant de l'action intentée contre la commune en justice de paix au sujet des servitudes ci-dessus.

On sait que le cercle intervient en soutien de la commune dans cette affaire.

Clôture du Plateau Engeland.

Bien que le plateau Engeland soit une zone de réserve où la situation de fait ne peut être modifiée que moyennant des règles très strictes, le propriétaire a entamé sans aucune autorisation la clôture de ce terrain, au moyen d'un type de clôture très peu en rapport avec les caractéristiques du site.

Au moment où nous écrivons tous les piquets ont déjà été installés. De plus de gros dégâts ont été causés à la végétation arborée du site.

A première vue le propriétaire aurait l'intention de barrer le sentier vicinal 125.

Nous avons vigoureusement protesté contre ces agissements.

Ajoutons qu'on a profité de ces travaux pour abattre un énorme peuplier ayant environ 4,40m de circonférence. Après enquête, il est apparu que l'abattage de cet arbre remarquable avait été autorisé par un arrêté du Bourgmestre.

Lotissement entre la chaussée de Neerstalle et l'avenue de Kersbeek.  
(voir le bulletin précédent).

La séance de concertation relative à la demande du permis de lotir fut particulièrement animée. Les protestations visèrent en particulier l'intention du promoteur de détruire l'entièreté du couvert végétal (formé d'arbres d'une quarantaine d'années) et ce malgré les stipulations du certificat d'urbanisme. L'on fit valoir notamment le rôle d'écran que remplit cette végétation à l'égard du bruit et des pollutions venant du "ring" et de la zone industrielle voisine.

REGULARISATION AU CHEMIN AVIJL.

Contre toute attente, la Commission de Concertation a marqué son accord sur la construction (illégal) d'une lucarne en verre et acier en complète contradiction avec les caractéristiques urbanistiques des lieux. Nos membres qui nous accompagneront le 5 avril à Saint-Job auront l'occasion d'admirer ce chef d'oeuvre d'architecture moderne !

.../...

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT - DOSSIER DE BASE.

Nous avons examiné en détail ce document de plus de 300 pages et transmis nos observations au Collège des Bourgmestres et Echevins. Nous tenons le texte de celles-ci à la disposition des membres qui nous en feraient la demande.

Si dans l'ensemble ce document a plutôt été bien accueilli, nous ne pouvons que regretter pour notre part la faiblesse de son volet culturel.

Nous reprenons ci-après le paragraphe I de nos observations:

I. Observation générale:

D'une façon générale nous déplorons très vivement qu'en dépit de l'arrêté du 7/12/95 déterminant le contenu du plan de développement et du dossier de base de ce dernier, les besoins culturels de la commune, pourtant criants, n'ont en aucune manière été inventoriés et que le document présenté ne contient aucune analyse des contraintes, déficiences, potentialités et atouts en cette matière.

En particulier le rapport ne donne aucune analyse des avantages et désavantages des lieux culturels disponibles (communaux ou autres) et la liste des supports publicitaires utilisables par les acteurs culturels est plus que succincte. Nous rappelons en particulier que les panneaux communaux sont systématiquement placardés par des afficheurs professionnels pour des séances étrangères à la commune (en dépit du règlement qui en régit l'usage) et que le Wolvendael devrait subir une profonde réforme dans sa présentation et dans son esprit pour être utile en cette matière.

Nous déplorons également qu'il n'existe plus aucune coordination des activités culturelles dans la commune.

Projet de règlement général d'urbanisme - Titre VI relatif aux publicités et enseignes.

Nous avons transmis au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale nos observations relatives à ce texte.

Nous avons demandé que l'interdiction de publicité prévue, en principe, dans certaines zones ZICHE (zone d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique) et PICHE (périmètre d'intérêt ....) soit étendue à l'ensemble des zones ZICHE et PICHE de notre commune.

On nous a assuré par ailleurs que ce règlement ne ferait pas obstacle aux dispositions plus restrictives reprises dans de nombreux

Volet "indicatif" du P.R.D. P.P.A.S.

Un nouvel arrêté a rendu non obligatoire même pour les pouvoirs publics, le volet dit "indicatif" du P.R.D. De qui se moque-t-on ?

JOURNEES DU PATRIMOINE 1998.

Elles auront lieu à Bruxelles les 19 et 20 septembre prochain (et interféreront donc avec la foire de Saint-Job). Elles auront pour thème "les lieux de fête": nous avons choisi de présenter pour notre part le parc du Wolvendael qui est l'un des seuls sites classés à Uccle qui n'ait pas encore été présenté à ces journées.

NOUS AVONS RECU.

- de M. A. Van de Voorde, Secrétaire Général du Ministère des Finances, que nous remercions, un tiré à part du Bulletin de Documentation de ce ministère, 57<sup>e</sup> année, n° 4 juillet-août 1997, intitulé "Jacques-André Cogen, le premier ministre des Finances de Belgique". Etude dont M. Van de Voorde est l'auteur.

../...

- de l'administration communale d'Ixelles : "L'histoire d'Ixelles en quelques pages ..." (12 pages).
- de Archéolo-J (jeunesses archéologiques): un agenda succinct des activités de cet organisme (fouilles à Barsy entre le 5 et le 26 juillet).
- de M. et Mme Henri et Renée Marie Dumoulin-Poelmans un important dossier avec des dessins, un plan et de nombreuses photos relatif à l'histoire de l'école des Soeurs de Saint-Vincent de Paul de Gijzegem à Verrewinkel, laquelle fonctionna de 1928 à 1960.  
Nous espérons pouvoir reprendre dans Ucclesia un condensé de ce dossier dont nous remercions vivement les auteurs.
- de M. Jean Dewulf, ancien Administrateur de notre cercle, une reproduction en étain de la chapelle de Stalle enchâssée dans un cadre de bois. Nous remercions sincèrement M. Dewulf pour cette très belle oeuvre.
- de M. Dewulf, également, la photocopie d'une brochure publiée en 1948 à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Royale Harmonie Uccloise actuellement Orchestre philharmonique d'Uccle, laquelle contient un historique complet de cette formation.
- du C.E.G.E.S. (Centre d'Etudes et de Documentation "Guerre et Sociétés contemporaines"), un ouvrage intitulé "La seconde guerre mondiale, une étape dans l'histoire de l'enseignement" (230 pages). On y retrouve un texte de Massia Gruman intitulé "L'athénée d'Uccle pendant la guerre" (55 pages).
- de M. Luc Schrobiltgen, que nous remercions, une eau forte de Maurice Brocas représentant Saint Roch.

#### LA GUERRE DES PAYSANS.

L'année 1998 marquera le 200<sup>e</sup> anniversaire de la guerre des Paysans ("Boerenkrijg" en Flandre, "Kluppelkrieg" au Luxembourg) et diverses manifestations sont prévues pour rappeler cet évènement.

"Gooik", le bulletin du cercle d'histoire et de folklore de Gooik (n° 38 - décembre 1997) publie à cette occasion une étude de Josef De Smedt intitulée "De boerenkrijg in Zuid-Payottenland en het Treurspel van de Payottenlandse Klokken". Cette étude retrace le soulèvement de cette région en octobre 1798 et le combat de Hérinnes qui fit 150 morts dans les rangs des insurgés.

#### A PROPOS DES SEIGNEURS DE STALLE.

Nous avons publié dans le bulletin Ucclesia n° 169 de janvier 1998, un état des biens, sous Stalle, de Mademoiselle de Rossignies daté du 23 avril 1633, et nous demandions qui était Mademoiselle de Rossignies et le comte de Herre cité dans ce texte.

Nous avons reçu une réponse de M. de Crayencour qui nous précise que la famille de Dave (ou de Davrè) a longtemps possédé la seigneurie de Rosseignies (localité aujourd'hui rattachée à la commune de Pont-à-Celles). Mademoiselle de Rossignies pourrait donc bien être Anne-Jeanne de Davre.

Quant au comte de Herre, il s'agit de Henri de Rivieren (dit Rivière) d'Arschot, comte de Hers, comte du Saint Empire depuis 1623 et bourgmestre de Liège en 1630, lequel avait épousé en 1615 Catherine de la Douve, dite Nyeunkercke (ou Neuf-Eglise), soeur de Renée de la Douve.

Nous remercions M. de Crayencour qui pourra, nous l'espérons, nous apporter encore des précisions sur l'histoire des seigneurs de Stalle à cette période.

# Les pages de Roda

## De bladzijden van Roda

380.83.80



### Adviesraad voor Milieu en Natuur

Het voorstel van onze vertegenwoordigster, mevrouw Hélène Falk-Bracke, werd goedgekeurd : de namen van de boomsoorten zullen dus vermeld worden op de voornaamste straatbomen van de gemeente, nml. op de linde die naast de dorpskerk staat.



*Het kapelletje onder de linde; rechts, de herberg In de lindeboom (1947)*

Deze boom vervangt de linde die op de hoek van de Bos- en de Dorpsstraat stond tot 1972. Op zijn beurt verving deze linde een andere linde die vermoedelijk een vrijheidsboom was, geplant tijdens de Franse revolutie in plaats van een reeds in 1531 vermeld kruis.

Begin van de 19de eeuw werd een kapelletje onder deze linde opgetrokken. De herberg, die achter dit kapeltje staat, heet nog *In de lindeboom*.

### Interviews

Outre les documents d'archives, notre cercle s'efforce de recueillir les témoignages oraux de "vieux Rhodiens" sur la vie de notre commune au XXe siècle. Nous en avons déjà publié plusieurs (Charles Carpentiers, Pierre Depessemier...), qui feront l'objet d'un recueil s'ils sont assez nombreux. Aidez-nous dans cette quête en nous signalant les personnes susceptibles de nous confier leurs souvenirs.

### Des membres actifs

Nous avons reçu de M. Pegoraro le catalogue de l'exposition consacrée au peintre Léon Rotthier (1868-1958) qui se tint au musée Horta du 3 mai au 18 juin 1990. Nous l'en remercions vivement.

Parmi les oeuvres reproduites dans ce catalogue figure "Le jardin de la villa Woodside", résidence du peintre à Rhode-Saint-Genèse, près de la forêt de Soignes (d'où le nom de la villa). Une photo, reproduite ci-contre, accompagne cette reproduction.



*Villa Woodside*

L'un de nos lecteurs pourrait-il nous aider à situer cette villa et nous préciser si elle existe toujours et, sinon, quand elle a été démolie et pourquoi ?

"Le Soir" 6 fév. 1998 -

# Pas de fleur de béton dans le jardin du carré Tillens

**Le promoteur du lotissement de la rue Roosendaël, à la frontière de Forest et Uccle, est en faillite. Le carré Tillens respire.**

**L**a semaine dernière, le CPAS de Forest averti le collège ic-restois que le centre public redevenait propriétaire de ses terrains rue Roosendaël. Le motif en est très simple: le promoteur qui voulait lotir le site a fait faillite! Le projet d'urbanisation s'en trouve évidemment compromis.

Le terrain avait été vendu sous conditions suspensives, rapporte Paul Massart, le président du CPAS de Forest. Parmi ces conditions, il y avait l'octroi d'un permis d'urbanisme. Maintenant, il s'avère que l'entrepreneur pourra pas poursuivre son projet. La convention est donc défilée. Nous revenons à l'initiative du terrain - ab initio ».

La construction d'une quarantaine d'appartements rue Roosendaël et d'une trentaine de maisons en intérieur d'hôtels avait

déclenché une vive réaction dans le quartier: une pétition avait rassemblé plus de 700 signatures. Il faut dire que cet espace verdoyant sert aujourd'hui de promenade aux voisins. Des potagers y ont fleuri. Les autorités d'Uccle et de Forest, interpellées par ces habitants, étaient assez embarrassées. On peut en effet construire sur le site.

Nous avons tenté d'amender le projet pour diminuer l'important

de ces constructions et limiter les nuisances prévisibles à l'égard du voisinage, expliquent Marc-Jean Ghysels et Marc Cools, échevins de l'urbanisme respectivement à Forest et Uccle. C'est ainsi que le dossier est passé plusieurs fois en commission de concertation.

Le promoteur devait rentrer une nouvelle demande de permis d'urbanisme pour répondre aux dernières conditions posées par la commission de concertation.

Il s'agissait notamment de trouver un nouvel accès au lotissement. Une solution était envisagée par la route qui mène déjà au Val des Roses, le home du CPAS de Forest. Ce dernier a dépendant catégoriquement refusé cette solution, car le trafic de passage aurait perturbé la quiétude des pensionnaires. La faillite du promoteur remet aujourd'hui tout en question.

A Forest, l'annonce de cette faillite a stupéfié le collège — bien

que la conseillère écolo Annie Richard est déjà interpellé en décembre 1996 la majorité sur l'insolvabilité éventuelle du promoteur... La commune comptait sur les 30 millions issus de la vente des terrains (récupérant ainsi l'argent qu'elle avait avancé au CPAS pour le remboursement de dettes hospitalières) pour mener divers projets, dont la construction d'une nouvelle école avenue Victor Rousseau. La remise en question du lotis-

sement l'oblige à revoir ses investissements.

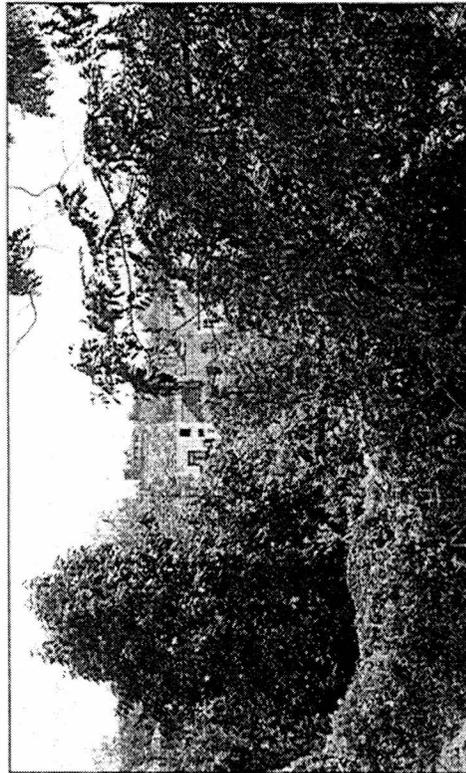
**POURQUOI PAS UN PARC?**

Parmi les initiateurs du projet, on ne manque pas de dénoncer l'attitude des autorités publiques. Ils critiquent le CPAS qui a vendu son terrain et généré ensuite la réalisation du projet en refusant l'accès au lotissement par sa voirie. Ils montrent du doigt les communes qui au-

raient, selon eux, causé la faillite du promoteur par leurs traverses administratives.

Quoi qu'il en soit, les riverains de la commune, de la Région et des communes, de la Région et — pourquoi pas? — une souscription publique auprès des habitants est-elle envisageable? Il est encore trop tôt pour y répondre: la faillite du promoteur a pris tout le monde de court.

NICOLAS VILLE



La nature est provisoirement sauve au carré Tillens, par la grâce d'une faillite de promoteur! Photo R. Breny.

## L'avenue Kersbeek veut sauver son petit bois

**A**lors que les habitants du carré Tillens et de la rue Roosendaël ne cachent pas leur soulagement (lire ci-contre), ceux de l'avenue Kersbeek et de la chaussée de Neerstaalle sont encore en émoi. Un promoteur envisage de lotir ce vaste terrain qui s'étire entre l'avenue Kersbeek et la chaussée de Neerstaalle. Le dossier est passé récemment devant la commission de concertation qui réunissait les échevins de l'urbanisme d'Uccle et de Forest: le site est aussi partagé entre les deux communes.

La situation avenue Kersbeek est plus avancée que dans le cas de la rue Roosendaël, souligne Marc-Jean Ghysels, échevin à Forest. Le promoteur dispose déjà d'un certificat d'urbanisme pour lotir le terrain. Le dossier est passé il y a près d'un an, sans susciter beaucoup de réactions. Ce certificat définit les grandes lignes du lotissement et établit un certain nombre de conditions. La commission de concertation devait donc

examiner si ces conditions étaient bien remplies pour décerner le permis de lotir. Lors de la précédente enquête publique, le dossier était passé sans faire trop de vagues. Nombre de riverains n'avaient pas prêté attention aux affiches rouges annonçant le projet. Aujourd'hui, en revanche, ils sont nombreux à dénoncer les plans du lotissement.

La construction de ces 58 maisons va détruire complètement le site, s'insurge ce voisin de l'avenue Kersbeek. C'est un bois superbe. C'est dommage de le sacrifier, alors qu'il y a tant de maisons en ruine à Bruxelles.

Il s'agit d'un site semi-naturel. On y compte de nombreux arbres (chênes, houx, bouleaux, châtaigniers). On y rencontre des éperviers, des écouilles roux. Les autorités forestières et uccloises voulaient préserver en partie cet acrin de verdure. Parmi les conditions, précise Marc Cools, échevin de l'urbanisme à Uccle, il y avait

notamment le maintien d'un certain nombre d'arbres, or nous avons dû bien constater qu'il n'y avait pas véritablement de plan des végétations qui reprendrait la situation arborée précise des lieux.

Ce n'est pas la seule condition qui n'a pas été remplie. Le demandeur n'aurait pas non plus satisfait la commission sur les accès au lotissement. Résultat, le promoteur devra revoir sa copie et repasser une nouvelle fois en concertation.

La question n'est pas de savoir si l'on peut y construire ou pas, mais plutôt de savoir ce que l'on va y construire et comment, poursuit Marc Cools. Nous nous entourerions de toutes les précautions nécessaires. Nous attendons les plans complémentaires.

Uccle, plus encore que Forest, semble réservée sur la suite du projet. Mais le certificat d'urbanisme déjà obtenu par le promoteur réduit la marge de manœuvre des autorités communales.

N. V